



Communiqué de presse

18 mars 2024

Les administrateurs approuvent le rapport d'activité 2023 du Parc national

Le 14 mars dernier, les administrateurs de l'établissement public du Parc ont tenu leur première assemblée de l'année. La séance du conseil d'administration a été suivie d'ateliers sur l'évaluation intermédiaire de la charte du territoire.

Les administrateurs ont délibéré sur les points suivants :

Approbation du rapport d'activité 2023

2023 a été une année de changement pour le Parc national. Elle a débuté par l'élection de Stephan Maurin, maire du Pont-de-Monvert-Sud-Mont-Lozère à la présidence du conseil d'administration. Alexandre Vigne et Flore Thérond ont été réélus respectivement 1^{er} et 2^{ème} vice-président(e). La fin de l'année a été marquée par le départ de la directrice, Anne Legile, après avoir passé 8 ans à la tête de l'établissement. Pour illustrer la densité des actions menées par l'établissement, quelques exemples de réalisation en 2023 :

- **Produire et diffuser les connaissances**

Depuis 2017, 22 communes se sont engagées dans un Atlas de la Biodiversité Communale. Par ailleurs, l'année écoulée a été marquée par la publication d'une nouvelle liste commentée sur les oiseaux. Depuis plus de 50 ans, 286 espèces ont été signalées sur le territoire. Plusieurs études ont également été conduites sur les habitats naturels et l'impact de la pollution lumineuse sur les insectes nocturnes.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

- **Protéger et restaurer**

318 autorisations ont été accordées par l'établissement. 46% d'entre elles concernent des travaux dans plusieurs domaines (architecture, agriculture, forêt..) et 54% sont liées à des activités diverses (circulation, manifestations sportives et publiques, prises de vues avec survol...). S'agissant de la veille du territoire, plus de 800 journées agents ont été dédiées au contact avec le territoire. Le 26 juillet dernier, une mission en inter-services a été réalisée pour prévenir le risque incendie.

- **Accompagnement du Développement Durable**

Concernant l'agriculture, des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) ont été reconduites pour 5 ans pour préserver des zones humides et maintenir un pastoralisme collectif. Les premiers résultats pour les essais de duplication de prairies naturelles sont encourageants et des actions de sensibilisation ont été conduites auprès des agriculteurs sur les zones humides, les menhirs ou encore la Pie Grièche méridionale.

En octobre dernier, la 3^{ème} concours forestier du Sylvotrophée a été remporté par la forêt de Peiratte à Barre des Cévennes. Le partenariat historique entre le Parc et les Artisans Bâtisseurs en Pierres Sèches (ABPS) a été renouvelé avec la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2024/2026.

24 prestataires touristiques et producteurs agricoles ont rejoint la marque *Esprit parc national* portant à 139, le nombre de bénéficiaires. Pour ce qui est du tourisme, une nouvelle stratégie a été adoptée pour la période 2023/2028. Aux orientations prévues par la charte, s'ajoutent désormais les questions liées au changement climatique et l'impact du tourisme sur celui-ci.

- **Faire connaître et accueillir**

Le Parc s'est également mobilisé dans la réalisation d'un dispositif d'interprétation sur le sentier de Barrandon, d'une aire de bivouac à Salièges (Florac-Trois-Rivières) ou encore d'un belvédère nocturne à Saint-Germain de Calberte. Par ailleurs, de nouveaux concepts ont été bien accueillis à l'image des récits sur l'itinérance réalisés par 3 étudiants sur le territoire et les 3 soirées Cinécyco organisées en août chez 3 bénéficiaires de la marque *Esprit parc national*.

Cette année encore, plus de 2000 élèves du territoire ont été sensibilisés à l'environnement, les 104 animations estivales proposées par l'établissement ont rassemblé 1600 personnes et la journée avec le Parc à Villefort en septembre a remporté un beau succès. A cette occasion, une rencontre-débat a été organisée avec les habitants afin de répondre à toutes leurs questions sur le Parc. Une seconde soirée s'est ensuite déroulée au Pont-de-Monvert-Sud-Mont-Lozère en novembre. Ces moments d'échanges privilégiés seront renouvelés en 2024.

- **Gestion de l'établissement**

Au printemps, l'établissement a mandaté l'institut CSA afin de recueillir la perception des habitants sur ses missions, le rôle des agents...Les résultats sont très encourageants car 84% des habitants ont une bonne image du Parc. Des actions seront mises en place afin d'améliorer encore davantage son action au service du territoire.

La charte du Parc adoptée en 2013 fait l'objet d'une évaluation intermédiaire. Celle-ci porte sur une quinzaine de questions sur des thématiques fortes du territoire. Il s'agit de juger de l'atteinte ou non des objectifs affichés dans la charte pour envisager d'éventuelles corrections le cas échéant.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

Approbation du compte financier 2023

En 2023, les effectifs du Parc national se sont établis à 84,82 Équivalents Temps Plein Travillés (ETPT) auxquels se sont ajoutés 2,58 ETPT de contrats de projets. Au 31 décembre, les dépenses s'élèvent à 8 709 912 € et les recettes encaissées à 8 206 521 € (écart lié au décalage entre le paiement des dépenses et l'encaissement des subventions de plusieurs projets pluri-annuels).

La séance du conseil d'administration a été suivie d'ateliers sur l'évaluation intermédiaire de la charte sur la base de 4 questions : quelle est la dynamique de réalisation des engagements collectifs des communes ? Est-ce que le territoire est attractif ? Quels sont les impacts économiques et d'image des actions de l'établissement public du Parc sur le territoire ? Quelle est l'évolution du bilan énergétique et du bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire ?



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 / 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières